

## INFORMATION GÉNÉRALE ET MODALITÉS

7<sup>e</sup> ÉDITION  
2018-2019

**VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN AIPRP REPRÉSENTE UN APPUI TRÈS SIGNIFICATIF AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET À L'OFFRE DE SERVICE DE VOTRE ASSOCIATION.**

### INFORMATION GÉNÉRALE

#### Diffusion

**Automne 2018 | Hiver 2019** – Tous les cours ont une durée de 6 heures 30 minutes, débutent à 9 h et se terminent à 16 h 30. **Les cours sont donnés en présentiel à Québec et par visioconférence à Montréal, en présence d'un professionnel en AIPRP.**

**Nouveau** Les participants de la région de Gatineau ont la possibilité de suivre les cours dans une salle réservée pour la diffusion par visioconférence.

L'AAPI se réserve le droit d'annuler la diffusion des cours du PFP AIPRP si elle juge le nombre de participants insuffisant. **Renseignez-vous auprès de l'AAPI au 418 624-9285.**

#### Critère d'admission

Pour être admis au Programme de formation professionnelle en AIPRP de l'AAPI ou à l'un de ses modules, vous ne devez satisfaire qu'à une seule exigence : **être membre de l'AAPI.**

#### Inscription

##### Si vous n'êtes pas membre de l'AAPI :

- remplir le formulaire d'adhésion à l'AAPI, accessible dans le site Internet ([www.aapi.qc.ca](http://www.aapi.qc.ca));
- remplir le formulaire d'inscription au Programme, l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à [aapi@aapi.qc.ca](mailto:aapi@aapi.qc.ca). Une facture vous sera envoyée, confirmant ainsi votre choix (programme régulier ou programme par module).

## Inscription (*suite*)

### Si vous êtes membre de l'AAPI :

- remplir le formulaire d'inscription au Programme, l'imprimer et le faire parvenir à l'AAPI par télécopieur (418 624-0738) ou le transmettre par courriel à [aapi@aapi.qc.ca](mailto:aapi@aapi.qc.ca). Une facture vous sera envoyée, confirmant ainsi votre choix (programme régulier ou programme par module).

Les frais d'inscription sont indiqués sur le formulaire d'inscription. Ces frais incluent le matériel d'apprentissage transmis par courriel, les pauses santé, le lunch, l'attestation de participation et la gestion administrative du dossier. Les frais de déplacement et de stationnement ne sont pas compris.

**Votre inscription est valide à la réception du formulaire.**

**Nouveau** Les frais d'inscription au Programme de formation professionnelle en AIPRP peuvent maintenant être acquittés par carte de crédit. Voir les indications à cet effet sur le formulaire d'inscription.

## Politique d'annulation

Afin de préserver la qualité de l'enseignement et le respect de nos engagements envers les participants au Programme de formation professionnelle en AIPRP, l'AAPI a établi sa politique d'annulation en privilégiant le remplacement du participant aux conditions qui suivent :

### Remplacement du participant

- **Programme régulier** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du premier cours. Aucun remplacement n'est accepté une fois le programme régulier commencé.
- **Programme par module** : Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du module. Aucun remplacement n'est accepté une fois le module commencé.

### Frais d'annulation en cas de non-remplacement

- **Plus de 15 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module** : *aucuns frais d'annulation.*
- **Entre 7 et 15 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module** : *50 % des frais d'inscription sont exigibles.*
- **Moins de 7 jours ouvrables avant le début du Programme régulier ou par module** : *les frais d'inscription sont exigibles.*



## Emploi-Québec

En vertu du paragraphe 26 de l'article 1 du Règlement sur les dépenses admissibles, les formations données par l'AAPI constituent une dépense admissible aux fins de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et sont reconnues par Emploi-Québec. Aucun numéro d'agrément n'est donné. Vous n'avez qu'à indiquer le nom de l'AAPI et à produire un exemplaire du dépliant du Programme ainsi que les factures.

## Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Conformément à l'article 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et, comme tels, ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé à la place d'affaires de l'AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec.

## MODALITÉS

### De multiples avantages à vous inscrire

#### Programme régulier (ces avantages sont non transférables)

- Des options d'apprentissage qui répondent aux besoins du participant
- Des facilités de paiement adaptées à votre calendrier financier. Renseignez-vous!
- Pour les avocats et les notaires, la reconnaissance de formation de +/-70 heures par vos ordres professionnels
- L'obtention du certificat professionnel en AIPRP octroyé par l'AAPI et d'une attestation professionnelle octroyée par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal à tout participant au Programme après la réussite de l'examen
- La possibilité, pour le membre qui le demande, d'être inscrit au Tableau des détentrices et détenteurs du certificat en AIPRP publié dans le site Internet de l'AAPI
- L'émission par la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal (UdeM) d'une attestation globale cumulative de 8 unités de formation continue (UFC)

#### Programme par module (ces avantages sont non transférables)

- Des options d'apprentissage qui répondent aux besoins du participant
- Des facilités de paiement adaptées à votre calendrier financier. Renseignez-vous!
- L'obtention d'une attestation de suivi par module émise par l'AAPI et l'émission d'unités de formation continue (UFC) par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal
- Pour les avocats et les notaires, la reconnaissance de formation par vos ordres professionnels

## Tarification

<p align="center"><b>CHOIX D'INSCRIPTION AU PRPAIPRP</b></p> <p align="center">Les taxes applicables sont en sus des sommes indiquées pour la tarification.</p>	<p align="center"><b>Tarification régulière</b></p>	<p align="center"><b>Offre promotionnelle valide jusqu'au 24/09/2018</b></p>
<input type="checkbox"/> <b>Option A - Programme régulier</b>	<p align="center"><b>3 895 \$*</b></p>	<p align="center"><b>3 595 \$*</b></p>
<p>Quelques avantages à vous inscrire au programme régulier : (*) un accès gratuit aux <i>Guides pratiques en AIPRP</i>, qui constituent le matériel obligatoire du Programme, et une participation sans frais à la Journée professionnelle – avril 2019</p> <p align="center">*Les frais d'examen de l'UdeM de 165 \$ sont payables au moment de la passation de l'examen.</p>		
<input type="checkbox"/> <b>Option B1 - Module LAIPRP • 2 cours - 3 jours</b>	<p align="center"><b>1 150 \$</b></p>	<p align="center"><b>1 050 \$</b></p>
<input type="checkbox"/> <b>Option B2 - Module AGI • 5 cours - 6 jours</b>	<p align="center"><b>2 250 \$</b></p>	<p align="center"><b>2 100 \$</b></p>
<input type="checkbox"/> <b>Option B3 - Module PGRP • 6 cours - 7 jours</b>	<p align="center"><b>2 400 \$</b></p>	<p align="center"><b>2 250 \$</b></p>
<p>Quelques avantages à vous inscrire au programme par module : (*) Module LAIPRP : un accès à tarif privilégié aux <i>Guides pratiques en AIPRP</i> – 25 % de réduction sur l'abonnement régulier; (**) Modules AGI et PGRP : un accès à tarif privilégié aux <i>Guides pratiques en AIPRP</i> – 50 % de réduction sur l'abonnement régulier. Les <i>Guides pratiques en AIPRP</i> constituent le matériel obligatoire du Programme.</p>		

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Linda Girard ou M. Denis Bérubé.

750, côte de la Pente-Douce, bur. 205  
 Québec (Québec) G1N 2M1  
 Téléphone : 418 624-9285  
 Télécopieur : 418 624-0738  
 aapi@aapi.qc.ca

